



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SUIVI DE SITE

SGL Carbon à PASSY - 16 octobre 2020

Sommaire – actions de l’administration

1. Réduction des émissions diffuses

2. Surveillance environnementale

3. Evaluation des risques sanitaires

4. Contrôles des émissions

a. Contrôles périodiques

b. Contrôle inopiné

5. Inspections

Réduction des émissions diffuses



40 % de réduction des rejets diffus, pour fin 2019



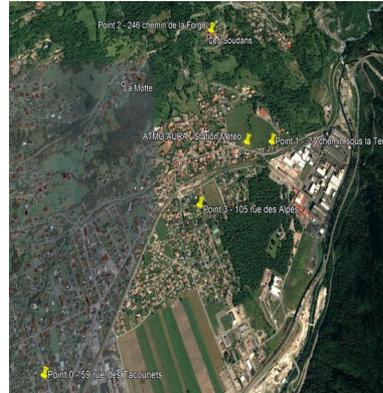
ARRETE PREFECTORAL du 28 décembre 2018

- Formalise le **plan d'actions de réduction** des émissions diffuses
- Propositions SGL de mars 2018 – mise en œuvre sur 2018 et 2019
- Fixe un **objectif de réduction** des émissions de poussières et d'HAP d'au moins 40 % (référence : année 2017)
- Réduction des émissions diffuses
poussières 60 % - HAP 88 %
- **Suivi trimestriel** de l'avancement
- Fait (mars, juin, sept et déc. 2019)
- **Campagne de mesures** réalisée à l'avancement, après chaque action de réduction

Surveillance dans l'environnement

ARRETE PREFECTORAL du 24 juillet 2019

- Surveillance en continu **dans l'air ambiant**
 - poussières, 16 HAP, BNT2-1
 - 2 points – stations gérées par ATMO
- Mesures des **retombées de poussières**
 - Poussières, 16 HAP, BNT 2-1
 - 4 points
- Mesures sur plants de salade hors sol
 - 16 HAP
 - 4 points



Surveillance dans l'environnement

ARRETE PREFECTORAL du 24 juillet 2019

- Mesures sur lichens
 - 16 HAP, BNT2-1
 - 8 points

- Bilan annuel
- Démarrage début 2020
- Durée 3ans
- Possibilité d'élargir à d'autres matrices



Evaluation des risques sanitaires

EXAMEN DE LA TIERCE EXPERTISE DE L'INERIS

Tierce expertise de l'ERS réalisée par l'INERIS en mai 2019 :

- Evaluation respectant la méthodologie et les pratiques recommandées.
- Données utilisées pertinentes.
- Rédaction du rapport claire et transparente.

Quelques observations de l'INERIS :

- Choix modèle ADMS pour modélisation dispersion atmosphérique pas adapté à la topographie particulière du secteur.
- IEM à compléter sur base mesures des HAP dans l'ensemble des milieux d'exposition identifiés dans le schéma conceptuel (en priorité fruits/légumes et lait/fromage).
- Scénarios d'exposition aux populations et usages locaux à adapter dans l'ERS et l'IEM.

→ Actions demandées à l'exploitant par courrier du 22/07/2020

Contrôle des émissions dans l'air



Réalisation d'un contrôle inopiné annuel



ARRETE PREFECTORAL du 26 janvier 2018

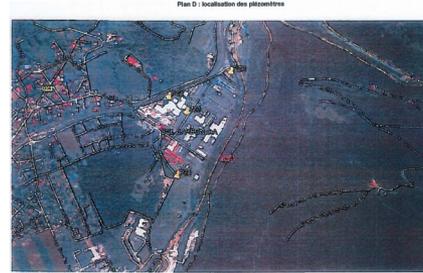
- Formalise le plan de **contrôle périodique** des émissions (par polluant, émissaire, fréquence) → Plan de contrôle réalisé suivant AP
- Rend possible la réalisation d'un **contrôle inopiné des rejets** → Contrôle inopiné **en juin 2019**
 - par un organisme extérieur agréé sur les émissions atmosphériques des installations suivantes
 - Atelier du CRU (filtre Solios), Four de cuisson Riedhammer (four R), Fours de cuisson à sole mobile SM1, SM2, SM3 et SM4, Atelier d'imprégnation, Fours de graphitation.
 - Mesures des poussières, HAP, COV, SO₂, NO_x, Fluor
 - Valeurs limites d'émission quasiment toutes respectées sauf pour le filtre Solios (concentration et flux en poussières) et le four SM3 (concentration en poussières et SO₂).

• Actions correctives mises en œuvre par SGL

Rejets dans les eaux

ARRETE PREFECTORAL du 26 janvier 2018

- Formalise le plan de **contrôle périodique** des rejets dans les eaux (par polluant, pour les 3 émissaires, fréquence)
- Impose la réalisation d'une **étude technico-économique** concernant la gestion des eaux dans un délai d'**un an** et la réalisation de **travaux** dans un délai de **30 mois**. Objectif de suppression des substances dangereuses prioritaires
- Encadre la **surveillance des eaux souterraines** (définition du réseau de surveillance, paramètres recherchés, fréquence)

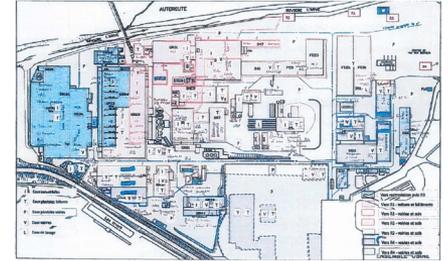


→ Réalisé

- Etude technico économique remise en février 2019 et complétée en octobre 2019
- Courriers de février et mars 2020 pour lister les actions d'amélioration retenues et le planning de réalisation

→ Réalisé

1. Actions de l'administrations
a. Rejet de substaédution des émissions diffuses



Inspections



- Réalisation d'une inspection annuelle



→ Pics de pollution

- 07 janvier 2019
- 23 janvier 2020

→ Utilisation du brai de houille

- 11 juin 2019

→ Prévention des risques de prolifération et de dispersion des légionelles

- 16 octobre 2019

→ Pics de pollution

- Vérification de l'application des mesures temporaires de réduction des émissions de poussières - Dispositions respectées

→ Utilisation du brai de houille

- Situation conforme au regard du règlement REACH – FDS en langue française à fournir (fait) – Evaluation des émissions diffuses liées au stockage du brai de houille- Mise en place de filtres à charbon actif sur événements silos de stockage du CRU + mesures organisationnelles

→ Prévention des risques de prolifération et de dispersion des légionelles

- Quelques demandes actions correctives suivies par l'exploitant

Les actions du « quotidien »

- Examen des résultats des contrôles périodiques et des contrôles en continu des émissions canalisées transmis par l'exploitant
 - Suivi du plan de réduction des émissions diffuses mis en œuvre par l'exploitant
 - Examen des études fournies par l'exploitant (ETE eaux)
 - Examen de la déclaration annuelle des émissions polluantes (GEREP)
 - Réponse aux demandes d'information (associations, etc)
 - Suivi des mesures d'urgence mise en œuvre par l'exploitant lors des épisodes de pollution
 - Gestion des incidents
 -
- *Base installations classées / Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/installations/données#/>*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité départementale des deux Savoie
3 rue Paul Guiton
74000 ANNECY

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

FIN



A2761